

Cascades de l'Artigue



Une randonnée proposée par vraitoune

Une balade aux cascades de l'Artigue.

Durée	1h 10	Difficulté	Facile
Distance	2,93 km	Retour point de départ	Oui
Dénivelé positif	130 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	133 m	Commune	Auzat (09220)
Point haut	1 276 m	Régions	Pyrénées, Massif de Bassiès, Massif du Montcalm
Point bas	1 173 m		



Trace n° 271

Description

Garer le véhicule sur le parking de la centrale électrique au terminus de la D66.

(D/A) Prendre le sentier direction Ouest jusqu'à la fourche.

(1) Laisser à droite le sentier qui mène aux Orris de Mespelat et continuer tout droit en longeant l'Artigue pendant une quinzaine de minutes. À 1203 m, une passerelle fait passer rive droite. Après dix minutes, accéder à une bifurcation;

(2) Partir sur la droite pour aller aux Cascades de l'Artigue Cheminer en sous-bois avec de part et d'autre des myrtilliers jusqu'au bord escarpé de l'Artigue. Le point le plus remarquable se situe au confluent du ruisseau d'Estats avec l'Artigue.

(3) Faire demi-tour et revenir au parking en empruntant le même chemin en sens inverse.

Points de passages

- D/A Parking de la centrale électrique**
N 42.710384° / E 1.424992° - alt. 1 177 m - km 0
- 1 Bifurcation**
N 42.709144° / E 1.42032° - alt. 1 185 m - km 0.42
- 2 Bifurcation**
N 42.708964° / E 1.415257° - alt. 1 226 m - km 0.86
- 3 Cascades de l'Artigue**
N 42.708614° / E 1.40828° - alt. 1 276 m - km 1.46
- D/A Parking de la centrale électrique**
N 42.710384° / E 1.424998° - alt. 1 177 m - km 2.93

Informations pratiques

En venant de la D108 après Auzat, passer le village de Marc et laisser sur votre gauche la voie qui conduit à l'Étang de Soulcem et aller sur la voie D66 à droite qui va à L'Artigue. En passant devant l'ancien Chalet de Montcalm abandonné, la route franchit l'Artigue sur la rive gauche pour nous permettre d'atteindre le parking de la centrale électrique.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-cascades-de-l-artigue/>

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



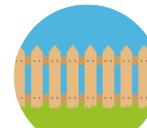
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.